

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Présents : Alain BERNARD, Christian DUMORTIER, Mélanie MAZINGARBE, France CATOEN, Marie NIETO, Philippe GUILLON, Danièle WATTEAU, Jean-Pierre JAYET, Marcel WATIER, Marie-Renée PELON, Christian VANDEWALLE, Yannick DELOURME

Absents excusés : Denise DESCAMPS, Renaud AVEZ

Pouvoirs : Denise Descamps à Danièle WATTEAU

Désignation du secrétaire de séance : Ph Guillon

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE

Le compte rendu du conseil du 13 novembre est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

21 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

La vente des deux immeubles (Rue verte à Croix et Rue Jules Guesde à Armentières) faisant partie du legs de Mme VERTAIN, ont généré un excédent en section d'investissement de 114 304.68 € (46 131.06+68 173.62).

Monsieur le Maire propose de transférer ce montant de la section d'investissement en recette de fonctionnement afin de l'affecter aux dépenses à caractère sociale conformément aux dispositions prises lors de la dissolution du CCAS.

Ce transfert se traduira comptablement par les opérations suivantes :

Dépenses d'investissement :

+ 114 304.68€ au chapitre 40 compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Dépenses d'investissement :

- 114 304.68€ au chapitre 21 compte 2111 (terrains nus)

Recettes de fonctionnement :

+ 114 304.68€ au chapitre 042 compte 7785 (excédent d'investissement transféré au compte de résultat)

Dépenses de fonctionnement :

+ 5000€ au chapitre 11 compte 6042 (achats de prestation de service)

+ 1000€ au chapitre 11 compte 60623 (alimentaire)

+ 2000€ au chapitre 11 compte 615221 (entretien et réparations bâtiments publics)

+1500€ au chapitre 65 compte 6534 (cotisation de sécurité sociale part patronale)

+104 804.68€ au chapitre 022 (dépenses imprévues fonctionnement)

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les modifications budgétaires présentées en séance.

23 – DROIT DE PLACE FRITERIE POUR 2018

La concession et le droit de place de la friterie sont fixés pour une année. Le renouvellement de la concession et les nouveaux tarifs seront effectifs au 1er janvier 2018.

Le règlement de droit de place de la friterie a été actualisé. Son strict respect est exigé, tout manquement répété entraînera une annulation de la concession.

Il est proposé au conseil de donner un avis favorable à la demande de renouvellement présentée par les bénéficiaires actuels et d'adopter les conditions suivantes :

- Pour 7 jours par semaine : 1 250 € en 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité de renouveler la concession pour 2018 pour un montant de 1 300 € TTC pour 7 jours par semaine.

24 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION LIGUE PROTECTION DES ANIMAUX

Chaque commune est tenue de disposer d'une fourrière animale conformément aux dispositions des articles L 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L211-24 du Code Rural relatif aux animaux dangereux. La capture des animaux et la gestion de la fourrière peuvent être confiées à un tiers compétent, chargé de l'exécution du service public.

La Commune de Bouvines se propose de confier cette tâche à la LPA et de renouveler la convention qui nous lie à cet organisme pour les années 2018 et 2019. A la demande de plusieurs communes les piégeages des chats errants ont été intégré dans cette convention, ces derniers ne seront effectués qu'à la demande écrite de la commune. La participation annuelle forfaitaire est fixée à 0,6153 € par habitant.

Il est demandé au conseil d'approuver le renouvellement de cette convention.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la LPA pour 2 ans, pour une participation annuelle forfaitaire de 0,6153 € par habitant.

3- POINTS DIVERS

- **Calendrier des manifestations :**
 - **Cérémonie des vœux le 13 janvier à 17 heures**
- **Informations diverses**
- **Prochaines réunions**
 - **Conseil municipal : 22 janvier 2018 à 20h30**